



LIVES WORKING PAPER 2018 / 70

UNION LIBRE, ÉGALITÉ ET BIEN-ÊTRE EN SUISSE

LE GOFF, JEAN-MARIE; RYSER, VALÉRIE-ANNE

ARTICLE SCIENTIFIQUE

<http://dx.doi.org/10.12682/lives.2296-1658.2018.70>

ISSN 2296-1658



Auteur-e-s

Le Goff, J. M. (1,2)

Ryser, V. A. (3)

Résumé

Les naissances de couples non-mariés se diffusent lentement dans la société suisse. Elles remettent en question la place de l'union libre qui depuis son apparition dans les années soixante-dix jouait essentiellement un rôle de prélude au mariage. Les couples non-mariés ayant des enfants montrent une division plus égalitaire des tâches, plus d'autonomie et moins d'attitudes traditionnelles à l'égard de la famille, comparativement aux couples mariés. Paradoxalement, ces couples témoignent d'un moindre bien-être. Cet article s'interroge sur les relations entre statut marital, inégalités au sein du couple et moindre bien-être. Basés sur une exploitation des données Suisses de L'Enquête sur les familles et les générations 2013 (EFG), nos résultats tendent à montrer que les jeunes couples ayant des attitudes égalitaires choisissent plus souvent de rester non-mariés lorsqu'ils ont un enfant. Qu'ils soient mariés ou non, les conjoints ayant des attitudes égalitaires expriment un moindre bien-être que les couples ayant des attitudes traditionnelles. Les raisons de ce moindre bien-être sont liées à la difficulté de concilier vie familiale et vie professionnel, surtout pour les femmes. Les conflits au sein du couple quant à eux, résulteraient plutôt d'une augmentation des affects négatifs.

Mots clé

Union libre | Égalité de genre | Interférence famille-travail | Bien-être | Réseaux bayésiens

Affiliation des auteur-e-s

(1) Institut des sciences sociales, Université de Lausanne

(2) Pôle de recherche national LIVES

(3) FORS, Centre de compétences suisse en sciences sociales, Lausanne

Correspondence à

Jean-Marie.LeGoff@unil.ch

* Cette publication a bénéficié du soutien du Pôle de recherche national LIVES - Surmonter la vulnérabilité perspective du parcours de vie (PRN LIVES), financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (numéro de subside : 51NF40-160590). Les auteur-e-s remercient le Fonds national suisse de la recherche scientifique de son aide financière.

** La série des Working Papers LIVES publie en ligne des travaux de recherche en cours. La révision de chaque papier est restreinte. Les auteur-e-s sont tenu-e-s responsables pour les faits et les opinions exprimées dans leurs papiers. Ces opinions ne représentent pas nécessairement celles du Pôle de recherche national LIVES.

1. Introduction

Si les unions libres se sont rapidement diffusées en Suisse à partir des années 70, cette forme d'union est restée pendant plusieurs décennies un prélude au mariage (Charton, 1999; Le Goff, Sauvain-Dugerdil, Rossier, & Coenen-Huther, 2005; Sobotka & Toulemon, 2008). Ainsi, si au début des années quatre-vingt-dix, 80% des unions débutaient par un épisode d'union libre (Gabadinho, 1998), seulement 5% des enfants naissent de couples non-mariés. La Suisse a longtemps constitué une exception en Europe, dans laquelle schématiquement les pays se sont séparés en deux grands groupes à partir des années soixante et soixante-dix, les pays nordiques se caractérisant par une forte prévalence d'unions libres accompagnées de naissances hors mariage fréquentes et les pays du sud de l'Europe se distinguant à la fois par une faible proportion de cohabitations et une faible proportion de naissances hors mariage. Avec sa proportion élevée de cohabitations pré-nuptiales et sa faible proportion de naissances hors-mariage, la Suisse, de manière assez semblable à l'Allemagne (Le Goff, 2002), se situait entre ces deux grandes tendances européennes (Le Goff, et al., 2005).

La situation démographique concernant l'union libre et les naissances hors-mariage se transforme néanmoins silencieusement depuis la fin du 20^e siècle. Les statistiques démographiques de l'Office fédérale de la statistique (OFS) montrent une progression lente mais régulière des naissances hors mariages depuis 1995, grosso modo de 1% par an : si à peine un enfant sur 15 (6,8%) naissait de parents non-mariés en 1995, cette proportion atteint maintenant quasiment un enfant sur quatre en 2016 (24.2%)¹. Cette augmentation des naissances hors mariage montre que l'union libre est devenue pour une forte minorité de couples une alternative au mariage.

Des travaux antérieurs montrent que les naissances hors mariage tendent à être le fait de couples dont les partenaires partagent plus souvent des attitudes reflétant des valeurs égalitaires entre hommes et femmes (Le Goff & Ryser, 2013; Ryser & Le Goff, 2015). Paradoxalement, ces travaux montrent aussi que dans le cas des couples vivant en union libre, les femmes tendent à présenter un moindre bien-être en comparaison des femmes mariées (Ryser & Le Goff, 2015), ce qui va dans le sens de résultats issus de travaux internationaux (Brown, 2000, 2004; Diener, Gohm, Suh, & Oishi, 2000; Nock, 1995; Soons & Kalmijn, 2009).

Dans cet article, notre objectif vise à partir des données de l'enquête famille et génération (EGF 2013; Mosimann & Camenisch, 2015) à analyser les réseaux de relations existant entre type d'union – union libre ou mariage –, attitudes liées à des valeurs égalitaires

entre les membres du couple, difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle, et bien-être des membres du couple, avec un ensemble d'indicateurs liés à la situation sociale du couple ou des partenaires, notamment l'engagement des femmes et des hommes sur le marché du travail.

2. Égalité et bien-être

Ainsi qu'évoqué dans l'introduction de cet article, les couples vivant en union libre, plus particulièrement, ceux ayant des enfants tendent à présenter des attitudes et des pratiques moins traditionnelles (Ryser & Le Goff, 2015), rejoignant-là des observations faites aux Etats-Unis (Clarkberg, Stolzenberg, & Waite, 1995). En règle générale, les partenaires vivant en union libre se caractérisent aussi par un moindre bien-être, des observations qui ont aussi été faites dans d'autres pays (Brown, 2000, 2004; Diener, et al., 2000; Le Goff & Ryser, 2013; Nock, 1995; Ryser & Le Goff, 2015; Soons & Kalmijn, 2009).

Les relations entre le type d'union (union libres ou union maritale), égalité au sein des couples et bien-être des personnes posent dès lors question. Plusieurs interprétations théoriques ont été proposées concernant ces relations. Un premier type d'approche insiste ainsi sur le niveau micro des relations entre les partenaires. Le mariage serait plutôt une institution où les intérêts du couple priment le plus souvent sur les intentions personnelles (Clarkberg, et al., 1995) alors que dans le cas des unions libres prévaudrait plutôt un mode de vie garantissant l'individualité et l'autonomie des partenaires. Plusieurs auteurs indiquent que l'union libre se caractérise par un moindre engagement dans la relation entre partenaires (Wiik, Bernhardt, & Noack, 2009) et par plus d'insatisfaction conjugale. Des travaux de comparaison internationale montrent qu'il y a plus souvent de désaccords et de conflits (Brown, 2004) notamment en ce qui concerne le partage des tâches chez les couples cohabitant que chez les couples mariés (van der Lippe, Voorpostel, & Hewitt, 2014). Ce mode de vie, à priori plus conflictuel car plus complexe dans son organisation nécessiterait plus de compétences de négociation afin d'équilibrer vies familiale, personnelle et professionnelle. Il a ainsi été argumenté que des pratiques plus égalitaires impliquent un plus grand besoin de négocier et de discuter entre conjoints, ce qui serait potentiellement plus conflictuel que dans le cas des couples traditionnels dans lesquels les rôles sont clairement distribués au sein du couple (Wilcox & Nock, 2006), notamment lorsqu'il s'agit des rôles asymétriques de pourvoyeur principal et de soutien familial pour les hommes et de mère nourricière pour les femmes.

Un second type d'approche s'appuie sur des travaux de psychologie sociale qui ont montré que les individus dont le comportement, les attitudes, ou les croyances dévient de ce qui est préconisé par la société se caractérisent par une diminution de leur bien-être et de leur qualité de vie (Cialdini & Goldstein, 2004; Stavrova & Fetchenhauer, 2014). Il a ainsi été montré que le contexte social et institutionnel ainsi que le degré d'acceptation et la fréquence dans une société donnée des unions libres et des naissances hors mariage joue un rôle prépondérant dans le degré de satisfaction des couples non mariés (Schultz Lee & Ono, 2012; Soons & Kalmijn, 2009) : l'écart entre le degré de satisfaction avec la vie des couples mariés et des couples non mariés est moindre dans les pays où la cohabitation et les naissances hors mariages sont légalement encadrées et/ou socialement acceptées.

En ce qui concerne la Suisse, avant 1976, la paternité n'était normalement pas reconnue lorsque qu'un père n'était pas marié, l'enfant prenant alors automatiquement le nom de sa mère. A partir de 1976, la filiation paternelle était attribuée dès lors que le père non marié faisait une démarche juridique de reconnaissance en paternité (Charton & Wanner, 2001). Avant 2000, toutefois, la possibilité de reconnaissance d'un enfant par un père non marié n'allait pas de pair avec l'exercice de l'autorité parentale, celui-ci, étant attribué seulement à la mère (Pulver, 1999). Si ce droit a été reconnu à partir de 2000, les enfants de parents non mariés ont continué jusqu'en 2014 à prendre automatiquement le nom de leur mère². Des entretiens qualitatifs réalisés à la fin des années 2000 ont montré que, lorsqu'ils n'étaient pas mariés, souvent les hommes faisaient pression auprès de leur partenaire pour se marier lorsque le couple attendait leur premier enfant (Le Goff & Ryser, 2010; Ryser & Le Goff, 2011). Deux raisons principales étaient souvent évoquées par les hommes désireux de se marier : la première raison avait trait au nom de famille³, les hommes interprétant la non-transmission de leur nom comme une rupture de la lignée et de la mémoire familiale (Coenen Huther, 1994). La seconde raison se rapportait aux démarches administratives nécessaires pour être reconnu en tant que père, démarches qui étaient perçues être compliquées. Cette difficulté éprouvée par les hommes de faire reconnaître leur paternité allait en outre à l'encontre de leur souhait de s'engager dans leur rôle de père. Si depuis 2014 les procédures du point de vue de la reconnaissance en paternité et l'autorité parentale conjointe ont été allégées, il reste que le couple marié avec enfant reste la norme de référence des institutions. A cet égard, la cohabitation, avec ou sans enfant, n'est pas encore entrée dans les textes de lois fédérales, qui ignorent encore les couples non mariés⁴.

A l'opposé de la première approche interprétative des liens entre type d'union, égalité et bien-être, centrée sur la relation de couple, la deuxième approche apparaît plus centrée sur un lien entre institutions normatives et types d'union. Au niveau micro des individus, cette seconde approche nous semble néanmoins présenter le défaut de privilégier la relation entre type d'union et bien-être au détriment des liens de ces deux aspects avec le troisième élément de notre questionnement qui est celui de l'égalité au sein du couple. L'union libre en tant qu'alternative au mariage s'est diffusée dans des contextes institutionnels favorisant les rôles traditionnels d'hommes apporteurs de ressources et de mère nourricière. Il existe ainsi dans de nombreux pays de fortes inégalités d'insertion sociale des hommes et des femmes dans le domaine de la vie familiale et dans le domaine de la vie professionnelle, particulièrement lorsqu'ils/elles sont parent (Levy & Widmer, 2013). En Suisse, un grand nombre d'institutions (écoles, marché du travail, assurances sociales, etc.) s'appuient sur un modèle traditionnel de la famille en enjoignant les hommes à donner la priorité à leur carrière professionnelle et apporter un salaire et les femmes à donner la priorité à leur rôle maternel (Girardin, Bühlmann, Hanappi, Le Goff, & Valarino, 2016; Le Goff & Levy, 2016; Levy & Widmer, 2013). De plus, les possibilités de garde externes d'enfants en bas âge sont globalement lacunaires (Le Goff, Barbeiro, & Gossweiler, 2011) et pèsent lourd dans le budget de la famille, même s'il existe quelques différences inter cantonales auxquelles s'ajoutent des différences entre milieu urbain et rural tant au niveau du coût (allant du simple au triple suivant les lieux) que de la disponibilité d'une structure (Stern, Schultheiss, Fliedner, Iten, & Felfe, 2015). De même, l'organisation des rythmes et des horaires scolaires (école finissant tôt l'après-midi notamment) ainsi que la relative carence en structures d'accueil le midi des enfants scolarisés obligent un des deux parents, le plus souvent la mère à désinvestir partiellement le monde professionnel afin d'assurer une présence à la maison (Levy, Gauthier, & Widmer, 2006).

Si la Suisse présente un des taux d'activité féminin les plus élevés (85%⁵), en comparaison avec les pays de la communauté européenne, un grand nombre de ces emplois sont exercés à temps partiel, avec un bas pourcentage. Ainsi, avec une proportion de 44.5% des femmes actives âgées de 25 à 54 ans qui travaillaient en 2016 à temps partiel⁶, la Suisse se situe au deuxième rang des pays européens derrière les Pays Bas. S'il n'existe plus une stricte séparation traditionnelle des rôles de père et de mère, l'insertion professionnelle des mères de famille sur le marché du travail reste souvent subordonnée à leur vie familiale (Le Goff & Levy, 2016; Widmer & Ritschard, 2009). Levy et al. (2002) parlent ainsi d'un modèle traditionnel modernisé de la famille en Suisse.

3. Hypothèses

Ces différentes considérations nous conduisent à proposer plusieurs hypothèses concernant les relations entre types de couples, égalité et bien être tenant compte du contexte institutionnel de la Suisse, contexte qui favorise peu les unions libres et peu l'égalité entre les couples. En premier lieu, le choix de ne pas se marier au moment de la naissance des enfants serait lié à des attitudes ou/et des pratiques égalitaires entre les partenaires (hypothèse 1). Ce choix serait favorisé dans les générations les plus récentes par l'assouplissement des réglementations qui régissent la paternité dans le cadre du concubinage, notamment la reconnaissance en paternité du père non-marié et de son autorité parentale.

En deuxième lieu, le moindre bien-être individuel résulterait des tensions engendrées par les pratiques égalitaires, notamment chez les femmes devant concilier vie familiale et vie professionnelle (hypothèse 2a). Cette hypothèse n'établit pas une relation directe entre statut marital et bien-être. Une hypothèse alternative à celle-ci est qu'il existe un tel type de lien si le moindre bien-être provient du faible degré de reconnaissance de l'union libre dans la société suisse (Schultz Lee & Ono, 2012; Soons & Kalmijn, 2009) (hypothèse 2b). Dans ce cas, le moindre bien être devrait être assez semblable entre les hommes et les femmes vivant en union libre.

Il existe cependant une alternative à l'ensemble de ces deux hypothèses, privilégiant nettement la dimension micro du fonctionnement du couple que le lien micro-macro entre ce fonctionnement et institutions. Cette hypothèse privilégie la dimension interne de fonctionnement du couple, les attitudes égalitaires nécessitant plus de négociations au sein des couples, engendrant plus de conflits et, en conséquence un moindre bien-être (Wilcox & Nock, 2006). Dans les couples ne se mariant pas lorsqu'ils ont des enfants, chaque partenaire valoriserait son autonomie plutôt que le couple ou la famille. Egalitaires, les conjoints discuteraient plus souvent entre eux, ces négociations et ces conflits se soldant alors par un bien-être diminué (hypothèse 3).

4. Données et méthodes

4.1 L'Enquête sur les familles et les générations (EFG)

Afin de tester nos différentes hypothèses, nous utilisons un sous-échantillon des données de L'Enquête sur les familles et les générations 2013 –EFG (Mosimann & Camenisch,

2015). Cette enquête qui a été réalisée par l'Office fédéral de la statistique présente l'intérêt de rassembler pour chaque personne enquêtée des informations concernant leur situation familiale et professionnelle, avec plusieurs indicateurs d'égalité ainsi que plusieurs indicateurs de bien-être. L'objectif principal de cette enquête est ainsi de proposer des données sur les conditions de vie actuelles et l'évolution des familles ainsi que sur les relations entre les générations.

Les participants à cette enquête ont été sélectionnés aléatoirement dans un registre d'échantillonnage de l'Office Fédéral de la Statistique. Par rapport à l'échantillon interrogé initialement, nous avons pris en compte uniquement les individus âgés de 25 à 65 ans qui déclaraient vivre en couple, mariés ou non, avec au moins un enfant. Sont donc ainsi exclues les personnes se déclarant célibataires ou divorcées-séparées ainsi que les couples mariés ou non, n'ayant pas d'enfant. Nous nous focalisons sur les couples ayant des enfants en raison de l'ambiguïté de la signification de la cohabitation dans le cas des couples sans enfant, entre prélude et alternative au mariage : aucune information ne nous permet de véritablement distinguer ces différentes formes d'union libre. Dans le cas des couples non mariés avec enfants, il est fortement probable que ces couples aient choisi la cohabitation comme alternative au mariage. La population sélectionnée pour notre étude est composée de 3'733 individus vivant en couple dont 1'886 hommes et 1'847 femmes. Parmi ces individus, 195 ne sont pas mariés (5,2%) contre 3'538 personnes qui le sont (94,7%). Le tableau 1 présente les variables prises en compte. Les indicateurs que nous utilisons sont de deux types : il s'agit en premier lieu d'indicateurs sociodémographiques c'est-à-dire d'indicateurs « factuels » éventuellement associés à un statut social (être marié, avoir fait des études, ...) ; en deuxième lieu, il s'agit d'indicateurs subjectifs (affects positifs ou négative, interférence famille-travail,...). Ces indicateurs sont le plus souvent construits à partir d'échelles.

4.2 Indicateurs sociodémographiques

Sexe : Le sexe pourrait jouer un rôle important dans le cas de l'hypothèse 2a sur plusieurs de nos indicateurs d'intérêt, celui de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle notamment, en raison des répartitions inégales des tâches domestiques au sein des ménages. Nous nous attendons ainsi à ce que les femmes aient plus de mal à concilier vie familiale et vie professionnelle de par leur fort engagement sur le plan familial (Le Goff & Levy, 2016; Widmer & Ritschard, 2009).

Age : Nous nous attendons à ce que les couples âgés soient plus souvent traditionnels, du point de vue de la conciliation entre la vie familiale et de la vie professionnelle. L'âge peut avoir ici un statut générationnel. Nous prenons en compte l'âge des répondants, que nous avons regroupé en quatre classe d'âge : « Moins de 35 ans » ; « 35-44 ans » ; « 45-54 ans » et finalement « 55 ans et plus ».

Ancienneté de l'union : Un indicateur d'ancienneté de l'union, cette ancienneté étant définie par la durée qui sépare le début de cohabitation avec le partenaire et le moment de l'enquête est pris en compte. Les anciennetés des unions ont été regroupées en quatre catégories. Sont ainsi distingués les couples selon que leur ancienneté est de 1 « 0 à 8 ans », 2 de « 9 à 17 ans », 3 de « 18 à 27 ans » et 4 de « 28 ans et plus ». Nous nous attendons à ce que l'ancienneté de l'union ait une influence sur le statut marital des individus.

Nombre d'enfants vivant dans le ménage (biologiques et adoptés) : Nous nous attendons à ce que le nombre d'enfant joue un rôle sur la charge des tâches domestiques, et en conséquence sur le partage des tâches, les conflits et sur le taux d'occupation des membres du couple. Les couples sont ainsi distingués selon qu'ils ont un enfant, deux enfants ou trois et plus.

Age de l'enfant cadet : Des travaux ont montré que les femmes dont l'enfant cadet n'était pas encore scolarisé à l'école obligatoire étaient beaucoup plus souvent sans activité professionnelle comparativement aux femmes dont les enfants étaient déjà scolarisés, et cela quel que soit le nombre d'enfants (Diserens, Briant, & Boruvka, 1996). Dans le contexte de la Suisse, avoir des enfants en bas âge nécessite une présence plus importante des mères dans le ménage, en raison à la fois de la nécessité des tâches de soins et du contexte de la Suisse, celui-ci étant caractérisé par une forte carence de possibilités de garde d'enfant. Dans le cas présent, les couples sont distingués selon que l'enfant le plus jeune est âgé de moins de sept ans ou selon qu'il est plus âgé.

Education : Nous nous attendons à ce que les personnes ayant le niveau d'études le plus haut, notamment, les femmes aient des aspirations de vie en couple plus souvent égalitaires. Trois niveaux d'éducation ont été distingués : 1 « bas niveau d'éducation » (école obligatoire ou moins) 2 « niveau moyen d'éducation » (apprentissage et école post obligatoire) 3 « haut niveau d'éducation » (études supérieures post baccalauréat/maturité).

Le *taux d'occupation* des femmes et des hommes : ainsi que mentionné plus haut, l'activité à temps partiel joue un rôle important dans le parcours de vie professionnelle des femmes. Ces emplois sont souvent occupés en relation avec la maternité. Par ailleurs, l'emploi à temps partiel masculin est rare, même si parfois des hommes baissent leur temps de travail au moment de la naissance de leur premier enfant (Gauthier & Valarino, 2016; Le Goff & Levy, 2016). Quatre catégories sont ainsi considérées aussi bien pour les hommes que pour les femmes : travail à plein temps, à temps partiel long (travail de 50% à 89%) ; à temps partiel court (travail de moins 50%) ; finalement les personnes se déclarant sans emploi ou non actives.

Revenu. Nous avons aussi considéré le revenu du ménage. A l'origine, il s'agit d'une variable en 10 catégories, mais nous avons fait quelques regroupements pour aboutir à une variable en 6 catégories (1 = Moins de 5000 CHF mensuel ; 2 = de 5001 à 6000 ; 3= de 6001 à 7000 ; 4= de 7001 à 8000 ; 5= de 8001 à 10000 ; 6 = plus de 10'000 CHF) indique le revenu mensuel du ménage déclaré par les participants. Le revenu du ménage donne des informations quant aux ressources financières disponibles pour le ménage.

4.3 Indicateurs « *subjectifs* »

Plusieurs indicateurs ont été construits sur la base : 1) de corrélations ; 2) d'alpha de Cronbach ; et 3) d'analyses factorielles confirmatoires⁷.

La dimension affective du bien-être est mesurée à partir de deux indicateurs : un indicateur d'affects positifs et un indicateur d'affects négatifs. Ces deux indicateurs permettent par exemple d'appréhender le sentiment de bonheur ou à l'opposé un sentiment de dépression (Diener, 1984; Watson, Clark, & Tellegen, 1988).

L'indicateur d'*affects positifs* est construit sur la base de deux items (sentiment de bonheur, d'énergie). En raison du faible nombre d'items, il nous est difficile de considérer que la variable obtenue soit continue (ce qui aurait alors permis une analyse de cette variable à partir de régressions linéaires par exemple). Il s'agit selon nous d'une variable ordinale, mais avec un grand nombre de modalités que nous cherchons à réduire. La somme obtenue a ainsi été recodée en quatre catégories en fonction des quartiles, selon que les individus expriment ressentir rarement, parfois, souvent, toujours des affects positifs.

L'indicateur d'*affects négatifs* est construit en faisant la somme des réponses données à quatre items (sentiment de fatigue, de tristesse, de solitude, de nervosité). Cette somme a

ensuite été recodée en quatre catégories en fonction des quartiles selon que les individus expriment ressentir rarement, parfois, souvent, toujours des affects négatifs.

*Partage des tâches domestiques*⁸ : Nous avons considéré une question qui demandait aux personnes interrogées qui dans le ménage déclare s'occuper principalement des tâches domestiques : les réponses possibles étant « la femme », « la femme et l'homme », « l'homme », « une autre personne à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage ». Bien que cette question semble factuelle, nous la considérons néanmoins aussi comme un indicateur subjectif. Les hommes s'occupant rarement « principalement des tâches », de même que « l'appel à une autre personne » est très rare, ces deux dernières modalités ont été regroupées ensemble.

L'indicateur *d'interférence famille-travail* (Kaiser, Ringlstetter, Eikhof, & Cunha, 2011) évalue la difficulté à concilier vie familiale et professionnelle. Il est composé de cinq items : si l'activité professionnelle prend trop ou trop peu de temps ; si les participants sont trop fatigués après le travail pour effectuer les tâches domestiques ; s'ils ont de la difficulté à s'acquitter des responsabilités familiales en raison du travail ; s'ils expriment de la difficulté à se concentrer au travail en raison des responsabilités familiales ; finalement s'ils ont de la difficulté avec la coordination des différentes activités. Chaque item varie entre « 1 » et « 4 ». Pour construire l'indicateur nous avons d'abord fait une somme des réponses données aux cinq items. La somme a été recodée en quatre catégories selon les quartiles ou une valeur de « 1 » signifie que les participants expriment beaucoup de difficultés à concilier travail et famille alors qu'une valeur de « 4 » signifie que les participants ont très peu de difficultés à concilier le travail et la famille.

L'indicateur qui mesure *l'occurrence de conflits au sein du couple* comptabilise les désaccords sur sept domaines de la vie courante : désaccord sur les tâches domestiques, l'argent, les loisirs, les relations avec les parents et beaux-parents, l'éducation, le souhait d'enfant, les relations amicales. Pour construire l'indicateur nous avons d'abord fait une somme entre les sept items pour lesquels les participants déclaraient être « souvent » ou « très souvent » en conflit avec leur conjoint. Ensuite la somme a été recodée en quatre catégories ou la valeur de « 1 » signifie que les participants expriment ne pas avoir de conflit ou n'être pas concernés par les conflits ; la valeur 2 signifie que les individus expriment peu de conflits alors que les valeurs « 3 » et « 4 » signifie que les participants expriment des conflits pour un nombre croissant de domaines de la vie courante.

Tableau 1 : Variables prises en compte et distribution dans l'échantillon retenu ainsi que selon le sexe

Variables socio-démographiques	Total (n= 3733)	Hommes (n=1886)	Femmes (n=1847)	Variables "subjectives"	Total (n= 3733)	Hommes (n=1886)	Femmes (n=1847)
Sexe	100	50,52	49,48	Inégalités perçues			
				Attitudes égalitaire	27,99	24,13	31,94
Statut familial				Plutôt égalitaire	27,03	25,45	28,64
Cohabitant	5,22	4,83	5,63	Traditionnelle	19,45	20,10	18,79
Marié	94,78	95,17	94,37	Très traditionnelle	25,53	30,33	20,63
			Chisq=1,22				Chisq=59,11
Age				Partage des tâches			
Moins de 35 ans	10,47	8,27	12,72	Femme	76,4	73,28	79,59
De 35 à 44 ans	35,47	31,92	39,09	Egalitaire	14,29	19,94	14,29
De 45 à 54 ans	38,17	39,61	36,71	Autre	6,12	6,79	6,12
55 ans et plus	15,89	20,20	11,48				Chisq=22,84
			Chisq=102,89	Interférence famille travail			
Ancienneté de l'union				Beaucoup de difficultés	19,98	16,01	24,04
0-8 ans	19,29	19,09	19,49	Des difficultés	31,26	32,40	30,10
9-17 ans	32,63	33,35	31,89	Peu de difficultés	25,58	24,87	26,31
18-27 ans	32,65	31,71	33,62	Très peu de difficultés	23,17	26,72	19,55
28 ans et plus	15,43	15,85	15,00				
			Chisq=2,18	Affects négatifs			
Nombre d'enfants				Jamais	22,26	27,68	16,73
1	34,48	34,20	34,76	Rarement	20,55	21,37	19,71
2	48,08	48,36	47,81	De temps en temps	33,75	31,50	36,06
3 et plus	17,44	17,44	17,43	Souvent	23,44	19,46	27,50
			Chisq=0,14				Chisq=83,02
Enfant cadet de moins de 7 ans				Affects positifs			
Oui	40,83	58,85	59,50	Jamais	30	33,14	26,80
Non	59,17	41,15	41,15	Rarement	26,6	26,14	27,07
			Chisq=0,69	De temps en temps	36,67	34,25	39,14
Niveau d'éducation				Souvent	6,72	6,47	6,98
Ecole obligatoire ou moins	10,63	8,38	12,94				Chisq=19,26
Niveau post obligatoires	43,34	51,59	34,92	Conflicts avec le partenaire			
Niveau études supérieures	46,02	40,03	52,14	Non	73,32	76,99	69,57
			Chisq=107,81	Rarement	15,67	13,47	17,92
Activité et taux d'occupation de la conjointe				De temps en temps	5,76	4,56	6,98
Sans emploi	24,81	28,42	21,12	Souvent	5,25	4,98	5,52
Activité à moins de 50%	27,11	27,31	26,91				Chisq=28,85
Activité 50 à 80 %	35,52	33,56	37,52				
Plein-temps	12,56	10,71	14,46				
			Chisq=34,66				
Activité et taux d'occupation du conjoint							
Sans emploi	5,57	3,98	7,20				
Activité à moins de 50%	1,39	1,48	1,30				
Activité 50 à 80 %	8,14	6,73	9,58				
Plein-temps	84,89	87,80	81,92				
			Chisq=30,75				
Revenu du ménage							
5000 ou moins	7,63	7,74	7,53				
5001-6000	7,96	7,58	8,34				
6001-7000	11,28	1,34	12,24				
7001-8000	12,16	12,20	12,13				
8001-10000	20,76	18,56	23,01				
Supérieur à 10000	40,21	43,58	36,76				
			Chisq=23,42				

L'indicateur d'inégalité perçue entre hommes et femmes évalue dans quelle mesure les individus présentent ou non une attitude traditionnelle genrée, c'est-à-dire, un modèle correspondant à celui de la famille enjoignant les hommes à donner la priorité à leur carrière professionnelle et apporter un salaire et les femmes à donner la priorité à leur rôle maternel. Cette échelle est composée sur la base de six items : attitudes reflétant des valeurs plus ou moins traditionnelle à l'égard de l'organisation du travail domestique et professionnel ; du soin à apporter aux enfants ; de la personne qui est la plus à même de prodiguer ces soins au sein du couple ; du conjoint qui devrait apporter de l'argent pour l'entretien de la famille ; enfin des modalités du partage des tâches ménagères. Chacun des items retenus varie entre « 1 » et « 4 », « 1 » indiquant une tendance égalitaire et « 4 » indiquant une tendance très traditionnelle avec des attitudes genrées. Pour construire notre indicateur, nous avons d'abord fait une somme

entre les six items. Afin de limiter le nombre d'items, la somme obtenue a été recodée en quatre catégories selon les quartiles, une valeur de « 1 » signifie peu d'attitudes genrées traditionnelles envers les différentes tâches domestiques, professionnelles et le soin à accorder aux enfants alors qu'une valeur de « 4 » signifie que les participants expriment des attitudes très traditionnelles.

4.4 Stratégie analytique

Notre objectif analytique est de comprendre les liens qui régissent l'articulation entre type d'union – cohabitation ou mariage – attitudes égalitaires entre les membres du couple, difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle, occurrence des conflits et affects positifs et négatifs, avec l'ensemble des indicateurs liés à la situation du couple comme son ancienneté, la part effective des tâches domestiques, de même que l'âge, le sexe, le nombre d'enfants, l'âge de l'enfant cadet, le niveau d'éducation, le taux d'occupation et enfin le revenu des membres du couple. Une stratégie analytique consisterait à considérer un indicateur subjectif, par exemple l'indicateur d'occurrence de conflits, en tant que variable dépendante à expliquer par les variables sociodémographiques, notamment le statut de couple marié ou non. Toutefois, une telle stratégie, qui s'appuierait sur l'estimation de modèle de régression, ferait fi d'une part des éventuelles dépendances entre ces différentes variables explicatives et d'autre part des éventuelles dépendances entre les différentes variables subjectives. Or, l'appréhension de ces dépendances, ou non, sont selon nous importantes afin de construire un espace plus large de relations entre les différentes variables que nous avons choisies et de voir comment le statut marital, les indicateurs d'égalités et ceux de bien-être s'insèrent dans ce système de relations.

Cette perspective dans laquelle, les variables jouent des effets médiateurs ou modérateurs les unes les autres nous a conduit à utiliser les techniques d'estimation de modèles de réseaux bayésien (Denis & Scutari, 2014; Scutari & Denis, 2014). Les modèles de réseaux bayésiens s'appuient sur la théorie des graphes (Bang-Jensen & Gutin, 2009) et partagent de nombreuses similarités avec les modèles d'équation structurale en ce sens que l'ensemble des variables prises en compte sont considérées constituer un réseau de relations de dépendances. L'analyse vise donc à tisser le réseau de relations entre les différentes variables.

Dans le cas présent, toutes les variables prises en compte sont des variables catégorielles si bien que le réseau bayésien est dit être un réseau discret (Denis & Scutari,

2014). Les relations de dépendance sont établies à partir du calcul de probabilités conditionnelles, c'est-à-dire, des probabilités d'occurrence de chacune des modalités d'une variable en fonction de chacune des modalités d'une autre variable. Si ces probabilités d'occurrence ne varient pas, les deux variables sont considérées indépendantes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de dépendances entre elles. Étant donné la grande possibilité de relations et d'enchaînements de variables à tester, des techniques dites « d'apprentissage automatique » (*Machine Learning*) peuvent être utilisées. Le « meilleur » réseau est estimé sur la base du calcul d'un score, qui dans le cas présent est le critère d'Akaike (AIC).

Toutefois, ces techniques d'apprentissage machine ne sont pas suffisantes. Scutari et Denis (2014) soulignent que les relations doivent aussi être testées en fonction de l'expertise des opérateurs estimant un modèle de réseau bayésien. Dans le cas présent, nous allons utiliser cette possibilité d'interférer dans l'estimation du modèle pour tester des hypothèses concernant des relations entre variables.

Nous avons ainsi estimé un premier modèle ne contenant aucune restriction concernant les variables. Le réseau obtenu présentait l'inconvénient d'insérer les caractéristiques démographiques (âge et sexe) au milieu du réseau alors que l'on devrait plutôt considérer que ces caractéristiques ne peuvent être réellement modifiées par les autres variables en présence. En conséquence, nous avons estimé un deuxième modèle, toujours par apprentissage automatique, dans lequel nous avons imposé que ces deux variables ne pouvaient dépendre des autres (modèle dit orienté) ; de même nous avons imposé dans ce modèle que le niveau d'études et l'ancienneté de l'union ne pouvaient dépendre, éventuellement, que de l'âge ou du sexe et non des autres variables. Ces restrictions se sont avérées suffisantes. Nous n'avons pas eu ainsi à imposer que le nombre d'enfants ou que l'âge de l'enfant cadet ne soient pas dépendants des variables autres que l'âge et le sexe, les modèles estimés n'indiquant pas de telles dépendances (cf. figure 1). Sur la base de ce deuxième modèle, nous avons développé quelques hypothèses visant à tester des relations supplémentaires. Dans certains cas, ces hypothèses ont améliorés le score d'AIC et nous présenterons de manière détaillée le modèle dans lequel le score d'AIC est le plus bas (cf. figure 2).

Nous utilisons le package *bnlearn* de R (Scutari, 2009) en vue d'estimer les réseaux bayésiens. Il est à noter que les réseaux bayésiens sont parfois estimés dans la perspective d'établir des relations causales entre variables (Pearl, 2009). Dans le cas présent, nous nous montrerons plutôt prudents à déployer nos résultats en termes de causalité, notamment parce

que les données que nous analysons sont des données transversales. Le sens des relations pourra parfois sembler ambigu dans une perspective longitudinale de parcours de vie.

5. Résultats

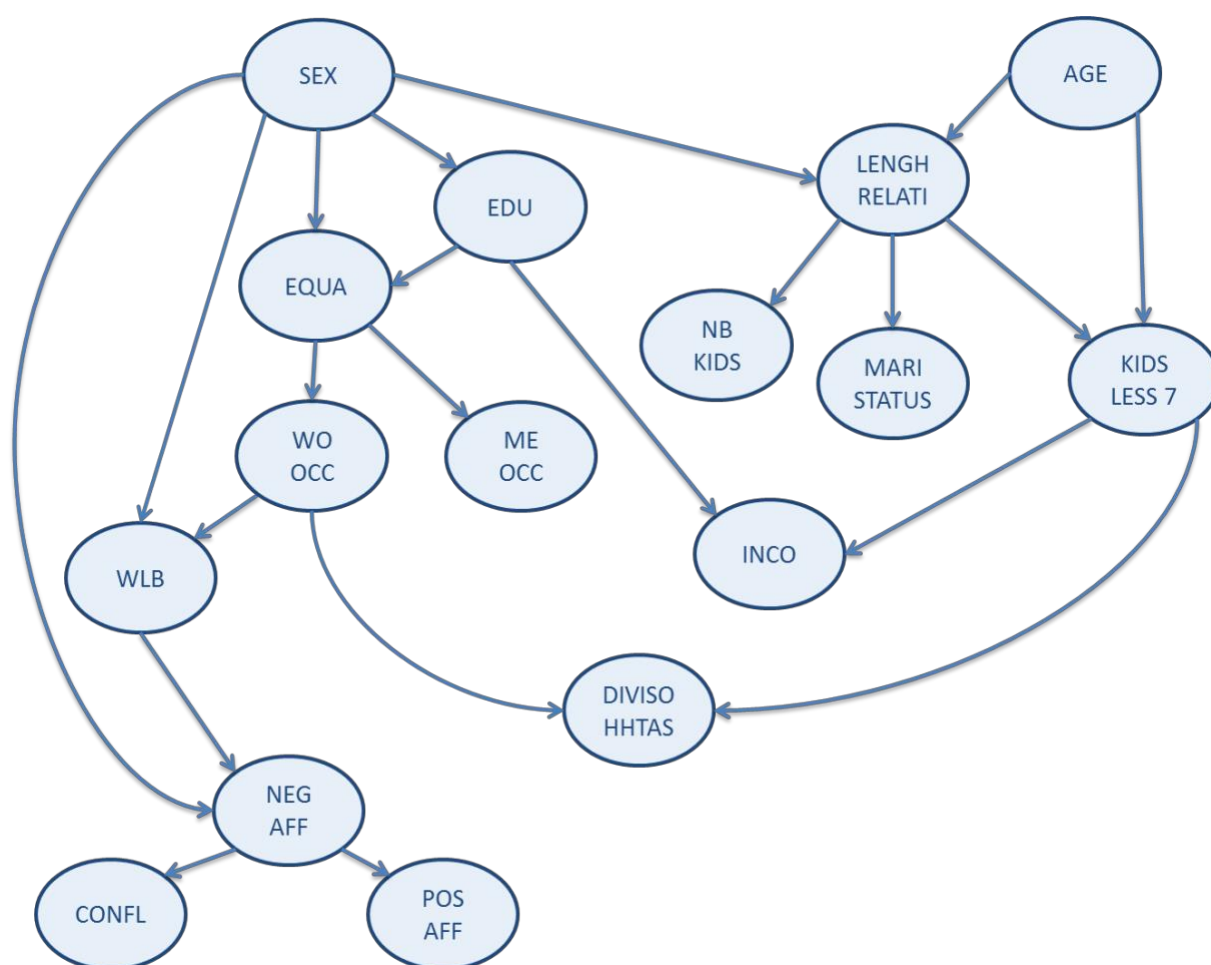
En ce qui concerne l'analyse du réseau de relations entre les différentes variables, le tableau 2 montre les différents modèles estimés ainsi que leurs AIC. Le premier modèle est un modèle sans aucune restriction concernant les liens entre les différentes variables alors que le deuxième modèle impose l'indépendance des caractéristiques socio- démographiques (âge et sexe). De même nous imposons dans ce modèle que l'ancienneté de la vie en commun d'une part, le niveau d'études d'autre part, peuvent seulement dépendre de l'âge et du sexe. En raison de ces restrictions, ce modèle présente un AIC plus élevé en valeur absolue, par rapport au premier modèle. Ce modèle montre un premier réseau de dépendances entre les différentes variables notamment des variables subjectives avec le sexe (figure 1). Dans ce modèle, le statut marital apparaît indépendant des variables subjectives et ne semble dépendre que de l'ancienneté du ménage.

Tableau 2 : Différents modèles de réseaux bayésiens testés (Sources : enquête EGF 2013)

Modèle	Contraintes	AIC
1	Libre entièrement	-56811,80
2	Sexe et Age variables de départ ainsi que Etudes et ancienneté du ménage ne pouvant dépendre des autres variables (sauf âge et sexe)	-56852,47
3	Ajout d'un lien entre taux d'occupation et revenu du ménage	-56821,62
4	Ajout d'un lien entre âge de l'enfant cadet et taux d'occupation féminin	-56805,07
5	Ajout d'un lien entre âge de l'enfant cadet et interférence famille travail	-56783,55
6	Ajout d'un lien entre inégalités perçues et statut marital	-56779,21
7	Ajout d'un lien entre statut marital et occurrence des conflits	-56781,98
8	Modèle 6+Ajout d'un lien entre statut marital et interférence famille travail	-56949,34
9	Modèle 6+Ajout d'un lien entre statut marital et taux d'occupation	-56866,47
10	Modèle 6+Ajout d'un lien entre statut marital et partage des tâches	-56834,55
11	Modèle 6+Ajout d'un lien entre partage des tâches effectif et occurrence des conflits	-56788,08

Dans un premier temps, nous avons cherché à améliorer ce modèle en testant des relations entre variables qui nous semblaient pertinentes au regard de ce que nous savions déjà. Le modèle 3 vise à tester s'il n'y a pas un lien entre taux d'occupation et revenu du ménage. Nous nous attendons en effet à ce que le revenu dépende non seulement du niveau d'études atteint mais aussi du taux d'occupation des femmes (tableau 2, modèle 3). L'AIC fait un bond

ce qui tend à montrer que cette relation est importante. Puis, conformément à nos hypothèses, nous avons testé un lien entre l'âge de l'enfant cadet et le taux d'occupation féminin (Diserens, et al., 1996). De nouveau nous constatons une progression de l'AIC (modèle 4). Le modèle 5 vise à tester s'il y a un lien de dépendance entre le statut marital et l'interférence famille travail. Cette dépendance est confirmée par la statistique d'AIC, le score obtenu étant inférieur à celui du modèle précédent. Indiquons par ailleurs, que des tentatives d'établissement de liens entre le nombre d'enfants et non-plus l'âge de l'enfant cadet n'améliorent pas ce dernier modèle. Ce résultat confirme ainsi le rôle de la présence d'enfants en bas âge sur la répartition des tâches domestiques et les conséquences de cette répartition.



Légende : SEX: sexe; A: âge; ME OCC: taux d'occupation masculine; EDU : Niveau d'études ; EQUA : égalités hommes-femmes ; WO OCC : Taux d'occupation féminin ; INCO : Revenu ; WLB : Conciliation vie familiale, vie professionnelle ; NEG AFF : affects négatifs ; POS AFF : affects positifs ; CONFL : conflits entre conjoints ; ; MARI STATUS : statut (marié, non-marié) ;DIVISO HHTAS partage des tâches ;LENGTH RELATI ancienneté du ménage ; NB KIDS ;Nombre d'enfants dans le ménage (biologiques et adoptés) ; KIDS LESS 7 ; Au moins un enfant âgé de moins de 7 ans dans le ménage *versus* pas d'enfant de moins de 7 ans.

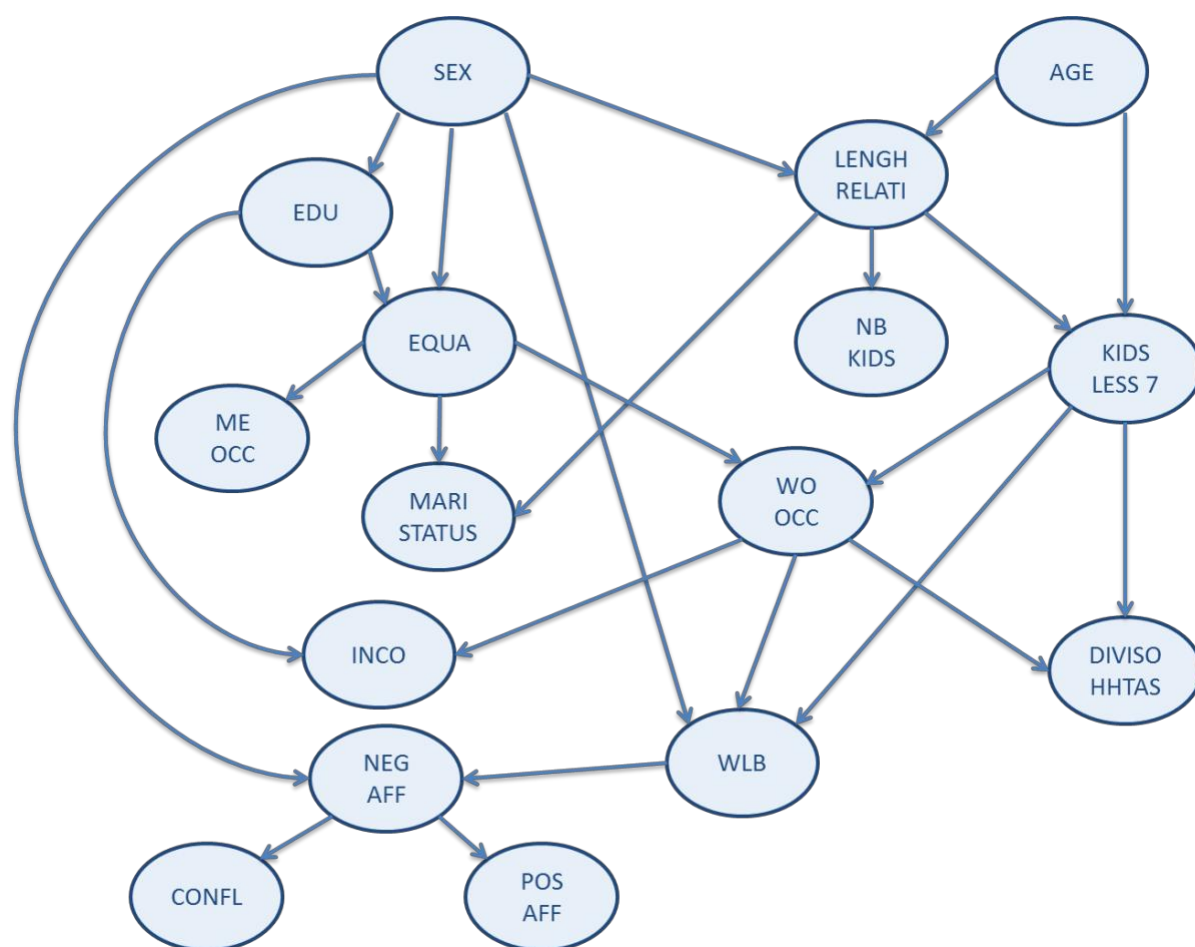
Sources : Office fédéral de la statistique, EGF 2013

Figure 1 : Réseau bayésien correspondant au modèle orienté (modèle 2)

Dans un deuxième temps, notre intérêt a visé à estimer des modèles en vue d'établir des liens entre le statut de conjugalité et d'autres caractéristiques liées à l'égalité au sein des couples ou aux conflits. Dans le modèle 6 est testée une dépendance entre l'indicateur d'inégalité perçue et le statut marital (Clarkberg, et al., 1995), en supposant que des attitudes égalitaires favorisent non seulement une plus forte participation des femmes sur le marché du travail mais aussi amène certains couples à rejeter le mariage. L'ajout de ce lien améliore l'AIC (tableau 2). Le réseau bayésien prenant en compte les différents liens que nous venons d'ajouter est représenté sur la figure 2. Dans les modèles suivants, nous testons des dépendances de plusieurs variables au statut de conjugalité. Ainsi dans le modèle 7, nous estimons le modèle bayésien en ajoutant la possibilité d'un lien entre le statut marital et l'occurrence de conflits (Brown, 2004; van der Lippe, et al., 2014). Cette fois-ci, il n'y a pas augmentation de l'AIC, indiquant que l'ajout de ce lien n'améliore pas notre modèle bayésien et donc que cette relation n'est pas pertinente. Ce résultat laisse ainsi voir que ce n'est pas le statut marital en tant que tel qui joue un rôle sur les conflits, ce qui va dans le sens d'écarter notre 3^e hypothèse. Il en est de même en ce qui concerne les liens entre statut marital et interférence famille-travail (modèle 8), taux d'occupation (modèle 9), ou partage des tâches (modèle 10) : le modèle n'est jamais amélioré lorsque ces relations sont testées.

Dans un troisième temps, d'autres modèles dans lesquelles étaient imposées d'autres relations ont été estimés, mais les scores associés à ces modèles se sont révélés moins élevés que l'AIC obtenu dans l'estimation du modèle 6. C'est notamment le cas d'un modèle dans lequel nous avons imposé un lien entre le partage des tâches et les conflits (modèle 11), ce qui de nouveau va dans le sens de notre 3^e hypothèse.

Ceci nous amène à décrire les résultats du modèle 6, que nous appellerons le modèle final (figure 2). La partie gauche du graphique représente plutôt le réseau de dépendances partant du genre alors que la partie droite représente plutôt les dépendances à l'âge et à l'ancienneté. Le statut marital d'une part et l'âge de l'enfant le plus jeune d'autre part font la jonction entre ces deux parties du réseau de relations entre les variables. La figure 3 représente les histogrammes du statut marital en fonction des attitudes égalitaire ou non et de l'ancienneté. Cette figure permet de préciser les relations de dépendances entre ces variables (figure 3). Les couples cohabitant sont ainsi en proportion plus nombreux lorsque le couple est récent et lorsque la personne interrogée a des attitudes égalitaires.



Légende : SEX: sexe; A: âge; ME OCC: taux d'occupation masculine; EDU : Niveau d'études ; EQUA : égalités hommes-femmes ; WO OCC : Taux d'occupation féminin ; INCO : Revenu ; WLB : Conciliation vie familiale, vie professionnelle ; NEG AFF : affects négatifs ; POS AFF : affects positifs ; CONFL : conflits entre conjoints ; MARI STATUS : statut (marié, non-marié) ; DIVISO HHTAS partage des tâches ; LENGH RELATI ancienneté du ménage ; NB KIDS ; Nombre d'enfants dans le ménage (biologiques et adoptés) ; KIDS LESS 7 ; Au moins un enfant âgé de moins de 7 ans dans le ménage *versus* pas d'enfant de moins de 7 ans.

Sources : Office fédéral de la statistique, EGF 2013

Figure 2 : Réseau bayésien correspondant au modèle final (modèle 6)

Il n'y a de liens directs ni entre inégalités perçues et égalités effectives dans le partage des tâches, ni entre ces variables et les autres indicateurs subjectifs (interférence famille-travail, sentiments négatifs et positifs, occurrence de conflits) (figure 2). Ces derniers indicateurs sont, en revanche fortement reliés entre eux tout en se situant en périphérie du réseau, ce qui tend à montrer que la valeur de ces indicateurs dépend de la situation globale dans laquelle se situent les couples.

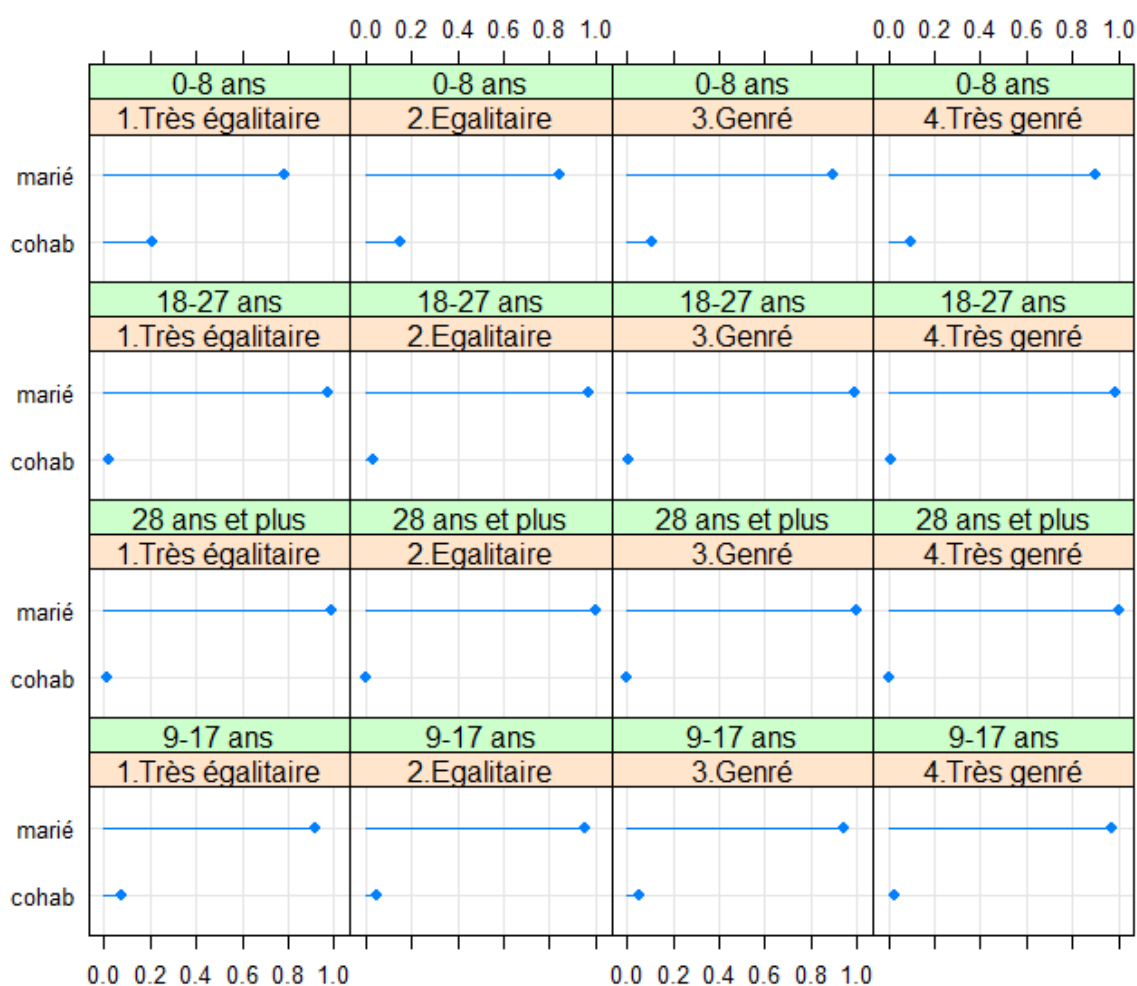


Figure 3 : Proportion de couples mariés et non-mariés selon les inégalités effectives et l'ancienneté du ménage (en %)

Trois variables jouent un rôle intermédiaire important dans le réseau de relations du modèle bayésien estimé. Il s'agit en premier lieu de l'indicateur des inégalités perçues. Celui-ci dépend du sexe et du niveau d'études. De cet indicateur dépendent les taux d'activité féminin et masculin ainsi que le statut marital. Il est à noter que le lien entre inégalités perçues et statut marital tend à confirmer notre première hypothèse. La deuxième variable centrale est la présence ou non d'un enfant en bas âge à partir de laquelle dépendent le taux d'activité féminin, le partage effectif des tâches et l'interférence famille travail. Le taux d'activité des femmes, troisième variable jouant un rôle important, se trouve en tension entre d'une part les inégalités perçues et d'autre part la présence d'un enfant en bas âge, ce dernier nécessitant des soins importants traditionnellement dévolus aux mères. La figure 4 montre que les femmes

appartenant à des couples plus traditionnels sont plus souvent sans activité professionnelle lorsque qu'il y a un enfant en bas âge, alors qu'il y a peu de différences dans la participation à la vie active chez les femmes égalitaires selon qu'elles ont un enfant en bas âge ou non. De plus, elles exercent souvent leur activité professionnelle avec un temps partiel long. Du taux d'occupation féminin dépendent les interférences famille-travail, le revenu et les égalités effectives dans le partage des tâches.

Indiquons pour terminer le rôle marginal du taux d'occupation masculin, contrastant avec celui des femmes. Un emploi à temps partiel masculin ne semble ainsi pas avoir de liens avec les différentes variables qui nous ont intéressés ici. De même, le revenu ne joue aucun rôle sur le statut conjugal.

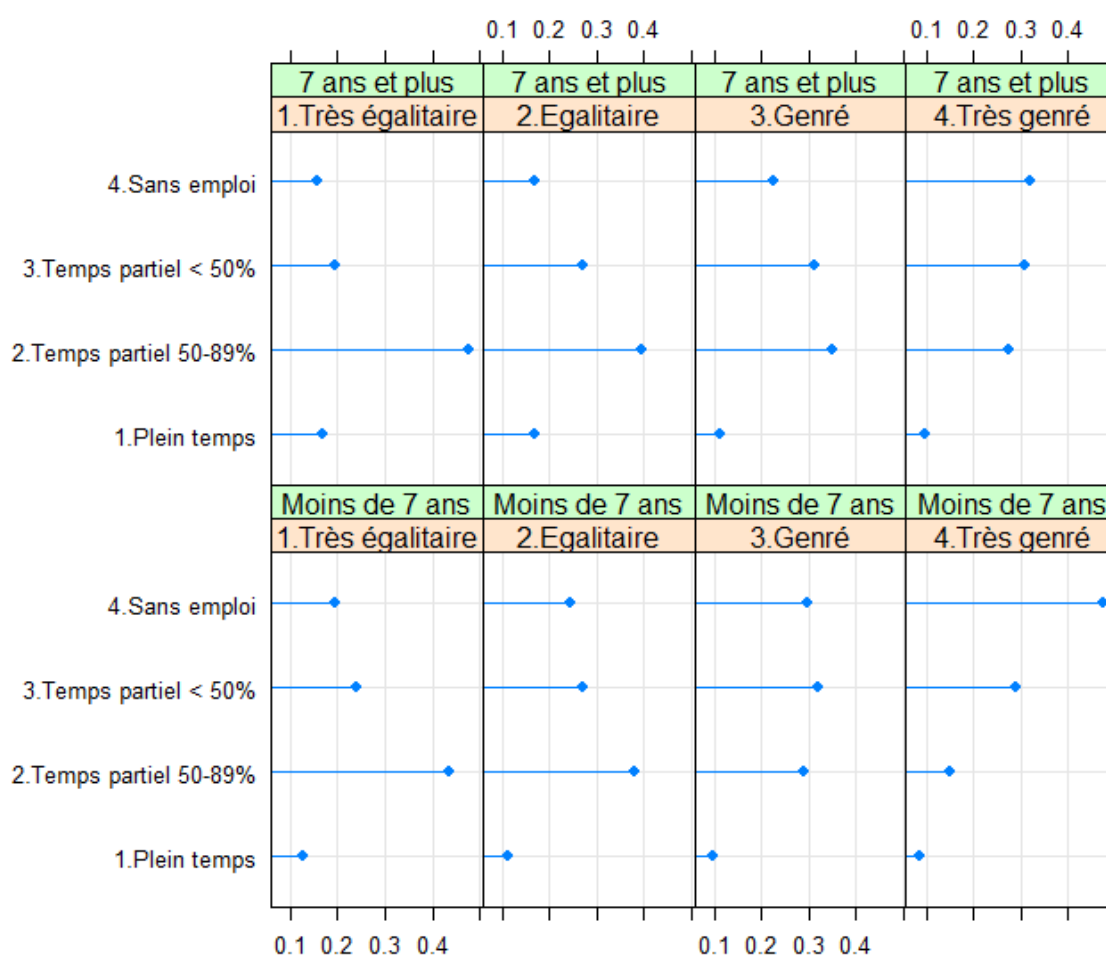


Figure 4 : Histogramme des taux d'occupation selon les inégalités perçues et la présence d'un enfant en bas âge (en %)

6. Discussion-Conclusion

Dans cet article, nous nous sommes interrogés sur les relations entre type d'union – cohabitation ou mariage –, attitudes égalitaires au sein du couple et bien-être des conjoints. Nous avons testé au travers de l'utilisation des données de l'EFG (Enquête famille génération 2013; Mosimann & Camenisch, 2015) plusieurs hypothèses issues de la littérature concernant ces relations à partir de l'estimation de modèles de réseau bayésien (Denis & Scutari, 2014; Scutari & Denis, 2014).

L'intérêt majeur d'utiliser ces modèles de réseau bayésien est de dépasser une approche corrélacionnelle souvent utilisée dans la littérature, afin de souligner de manière plus fine et plus précise les processus et les réseaux de relations entre différentes dimensions tout en soulignant leur complexité. Les stratégies qui s'appuient sur l'estimation de modèles de régression, ne prennent pas en compte des dépendances éventuelles entre différentes variables explicatives et, dans le cas présent, des dépendances éventuelles entre les différentes variables subjectives. Or, l'appréhension de ces dépendances, ou non, sont importantes afin de construire un espace plus large de relations entre les différentes variables et de voir comment le statut marital, les indicateurs d'égalités et ceux de bien-être s'insèrent dans ce système de relations.

Les riches résultats que nous avons obtenus permettent en premier lieu de rejeter les hypothèses qui s'appuient sur une approche strictement micro du fonctionnement des couples et d'accepter partiellement les hypothèses d'un lien micro-macro dans lesquelles les modes de vie familiaux doivent être contextualisés dans le cadre institutionnel de la Suisse. Ainsi au niveau micro, nos résultats réfutent l'hypothèse selon laquelle l'idéal égalitaire des couples non-mariés implique de fortes négociations entre conjoints concernant le partage des tâches, lesquelles entraîneraient des conflits dont résulterait un moindre bien-être. En effet, nos résultats ne montrent pas de dépendance directe entre idéal égalitaire ou entre le statut marital et les conflits au sein du couple contrairement à des recherches qui montraient plus de désaccords concernant le partage des tâches chez les couples cohabitant que chez les couples mariés (van der Lippe, et al., 2014). Nos résultats montrent même que les conflits découlent plutôt de l'augmentation des affects négatifs.

Ils montrent, en outre, que la dimension affective du bien-être est directement liée à des difficultés de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle plutôt qu'à un idéal égalitaire au sein du couple, surtout chez les femmes. Les difficultés de conciliation se rapportent au type d'insertion professionnelle des mères, celles-ci choisissant plutôt de

travailler avec un taux d'occupation élevé lorsqu'elles ont des attitudes égalitaires. Au niveau macro, ce résultat va ainsi dans le sens de l'acceptation de l'hypothèse d'un moindre bien-être des personnes ayant un idéal égalitaire dans un contexte institutionnel qui s'appuie globalement sur le modèle de la famille traditionnelle ou traditionnelle modernisée (Levy, et al., 2002), modèles dans lesquels l'insertion des femmes sur le marché du travail est subordonnée à leur insertion dans le champ de la vie familiale (Levy, et al., 2006; Levy & Widmer, 2013). Les personnes vivant en union libre dont les comportements, les attitudes, ou les croyances dévient de ce qui est préconisé par la société se caractérisent, via des attentes égalitaires et une difficulté accrue à concilier vie familiale et vie professionnelle, par une diminution de leur bien-être. Ce résultat va donc dans le sens de ceux décrits dans la littérature qui décrivent une baisse de bien-être chez les personnes dont le comportement dévie de ce qui est préconisé dans une société donnée (Cialdini & Goldstein, 2004; Stavrova & Fetchenhauer, 2014).

Enfin nos résultats apportent des précisions en montrant que le rôle du statut marital s'insère dans ce système de relations entre égalité et bien-être sans jouer un rôle direct sur chacune de ces deux dimensions. Le choix de rester non-marié lorsque l'on a des enfants est lié à des attitudes égalitaires mais il n'y a pas de lien direct entre le statut marital et les problèmes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. En d'autres termes, c'est *parce que* les couples non-mariés sont plutôt des couples égalitaires qu'ils semblent souvent rencontrer des problèmes de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Cependant, il semble que ce choix de rester non-marié est plutôt le fait de couples récemment formés, composés de personnes appartenant à de jeunes générations. De nouveau, ce résultat doit être à son tour contextualisé dans le cadre institutionnel de la Suisse, le fait que l'union libre soit plus acceptée au sein de la société suisse au travers de l'assouplissement des réglementations concernant la reconnaissance du père non-marié et son autorité parentale. Ce résultat permet peut-être d'apporter des précisions concernant le processus de diffusion de l'union libre, du moins en Suisse. Cette diffusion en tant que telle ne correspond pas à l'émergence d'un nouveau type de comportement, les personnes vivant en union libre ayant un idéal égalitaire, valorisant la personne plutôt que le couple par opposition aux couples mariés, ayant un comportement traditionnel et valorisant la famille. Il semble plutôt que la diffusion des unions libres a été précédée par la diffusion au sein de la population suisse de comportements visant l'égalité au sein des couples et une meilleure insertion professionnelle des femmes.

D'un point de vue des politiques sociales, une meilleure institutionnalisation et une meilleure reconnaissance sociétale de la cohabitation n'apparaissent ainsi pas être prioritaire

dans le contexte Suisse, en tout cas, pas sur le court terme, nos résultats montrant que le statut marital n'a pas d'impact sur ces dimensions. En revanche, favoriser des politiques qui visent à instaurer une meilleure égalité entre les hommes et les femmes ainsi qu'à promouvoir un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle plus particulièrement chez les femmes, devrait avoir des répercussions tant sur le bien-être général des individus que sur l'occurrence de conflits au sein du couple.

7. Notes

¹ Source: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.3442636.html>

² Depuis juillet 2014, un changement dans le code civil suisse (article 298a) stipule que les pères non mariés ont désormais l'autorité parentale conjointe sur la base d'une déclaration commune des deux parents en même temps que la reconnaissance de l'enfant : https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2075/Synopsis_entretien_enfant.fr.pdf

³ A noter que la situation a changé depuis le changement législatif de 2014, l'enfant de parents mariés ou non mariés pouvant prendre le nom de sa mère ou de son père. Notre présent travail ne prend pas en compte ce changement récent, mais nous reprenons cet aspect dans la conclusion de cet article.

⁴ <https://www.vaudfamille.ch/N172792/union-libre-concubinage-contrat-consequences.html> retrieved 07.09.2018

⁵ Source: OECD.stat (2018). LFS by sex and age-indicators. OECD. Retrieved from https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=LFS_SEXAGE. Retrieved 17.01.2018.

⁶ Idem.

⁷ Disponible sur demande auprès des auteurs.

⁸ L'enquête ne dispose que de peu d'informations concernant le partage des tâches effectif au sein des ménages.

8. Références

- Bang-Jensen, J., & Gutin, G. Z. (2009). *Digraphs, Theory, Algorithms and Applications*. Berlin/Heidelberg: Springer.
- Brown, S. L. (2000). The effect of union type on psychological well-being: Depression among cohabitators versus marrieds. *Journal of Health and Social Behavior*, *41*, 241-255.
- Brown, S. L. (2004). Moving from cohabitation to marriage: Effects on relationship quality. *Social Science Research*, *33*, 1-19. doi: 10.1016/S0049-089X(03)00036-X
- Charton, L. (1999). De l'union légalisée à la naissance légalisée : évolution du lien entre mariage et premier enfant en Suisse. *Cahiers québécois de démographie*, *28*(1-2), 151-172.
- Charton, L., & Wanner, P. (2001). La première mise en couple en Suisse : choix du type d'union et devenir de la cohabitation hors mariage. *Population*, *56*(4), 539-568.
- Cialdini, R. B., & Goldstein, N. J. (2004). Social influence: Compliance and conformity. *Annu. Rev. Psychol.*, *55*, 591-621.
- Clarkberg, M., Stolzenberg, R. M., & Waite, L. J. (1995). Attitudes, values, and entrance into cohabitational versus marital unions. *Social Forces*, *74*(2), 609-632.
- Coenen Huther, J. (1994). *La mémoire familiale*. Paris: L'Harmattan.
- Denis, J., & Scutari, M. (2014). *Réseaux Bayésiens avec R: Élaboration, Manipulation et Utilisation en Modélisation Appliquée*. Les Ulis: EDP.
- Diener, E. (1984). Subjective well-being. *Psychological Bulletin*, *95*(3), 542-575. doi: org/10.1037/0033-2909.95.3.542
- Diener, E., Gohm, C. L., Suh, M. E., & Oishi, S. (2000). Similarity of the relations between marital status and subjective well-being across cultures. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, *31*, 419-436. doi: 10.1177/0022022100031004001
- Diserens, M., Briant, H., & Boruvka, J. (1996). Production et reproduction : la femme entre conjoint, enfants et activité professionnelle, *Recensement fédéral de la population 1990*. Berne: Office fédéral de la statistique

- Gabadinho, A. (1998). L'enquête Suisse sur la famille. Berne: Office fédéral de la statistique.
- Gauthier, J.-A., & Valarino, I. (2016). Approche séquentielle multidimensionnelle de l'activation du statut-maître sexué lors de la transition à la parentalité. In R. Levy & J.-M. Le Goff (Eds.), *Devenir parent, devenir inégaux, transition à la parentalité et inégalités de genre* (pp. 48-73). Zurich: Seismo.
- Girardin, N., Bühlmann, F., Hanappi, D., Le Goff, J.-M., & Valarino, I. (2016). The transition to parenthood in Switzerland: between institutional constraints and gender ideologies. In D. Grünow & M. Evertsson (Eds.), *Couples' Transitions to Parenthood* (pp. 146-170). Glos, UK: Edward Elgar Publishing.
- Kaiser, S., Ringlstetter, M. J., Eikhof, D. R., & Cunha, M. P. E. (2011). *Creating balance?* London: Springer.
- Le Goff, J.-M. (2002). Cohabiting unions in France and West Germany: Transitions to first birth and first marriage. *Demographic Research*, 7, 593-624.
- Le Goff, J.-M., Barbeiro, A., & Gossweiler, E. (2011). La garde des enfants par leurs grands-parents, créatrice de liens intergénérationnels. L'exemple de la Suisse romande. *Politiques sociales et familiales*, 105, 17-30. doi: 10.3406/caf.2011.2610
- Le Goff, J.-M., & Levy, R. (Eds.). (2016). *Devenir parents, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre*. Zürich: Seismo.
- Le Goff, J.-M., & Ryser, V.-A. (2010). The meaning of marriage for men during their transition to fatherhood. The Swiss context. *Marriage & Family Review*, 46(107-125). doi: 10.1080/01494921003648654
- Le Goff, J.-M., & Ryser, V.-A. (2013). Mariage et union consensuelle avec enfant en Suisse. In D. Tabutin & B. Masquelier (Eds.), *Ralentissements, résistances et ruptures dans les transitions démographiques* (pp. 157-172). Presses universitaires de Louvain. Belgique: Acte de colloque chaire de Quételet.
- Le Goff, J.-M., Sauvain-Dugerdil, C., Rossier, C., & Coenen-Huther, J. (2005). *Maternité et parcours de vie*. Berne: Peter Lang.

- Levy, R., Gauthier, J.-A., & Widmer, E. (2006). Entre contraintes institutionnelles et domestiques : Les parcours de vie masculins et féminins en Suisse. *Canadian Journal of Sociology/Cahiers canadiens de sociologie*, 31(4), 461-489.
- Levy, R., & Widmer, E. (Eds.). (2013). *Gendered life courses between standardization and individualization. A European approach applied to Switzerland*. Wien: LIT Verlag.
- Levy, R., Widmer, E., & Kellerhals, J. (2002). Modern family or modernized family traditionalism? Master status and the gender order in Switzerland. *Electronic Journal of sociology*.
- Mosimann, A., & Camenisch, M. (2015). Enquête sur les familles et les générations 2013. Premiers résultats *Statistique de la Suisse*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Nock, S., L. (1995). A comparison of marriages and cohabiting relationships. *Journal of Family Issues*, 16(1), 53-76. doi: 10.1177/019251395016001004
- Pearl, J. (2009). *Causality*: Cambridge: Cambridge University Press.
- Pulver, B. (1999). *L'union libre. Droit actuel et réformes nécessaires*. Lausanne: Réalités Sociales.
- Ryser, V.-A., & Le Goff, J.-M. (2011). Le mariage en Suisse : Contrainte institutionnelle ou choix de vie. In S. Gouazé, A. Salles & C. Prat-Erkert (Eds.), *Les enjeux démographiques en France et en Allemagne : Réalités et conséquences* (pp. 109-123). Lille, France: Septentrion.
- Ryser, V.-A., & Le Goff, J.-M. (2015). Family attitudes and gender opinions of cohabiting and married mothers in Switzerland. *Family Science*, 6(1), 370-379.
- Schultz Lee, K., & Ono, H. (2012). Marriage, cohabitation, and happiness: A cross-national analysis of 27 countries. *Journal of Marriage and Family*, 74(5), 953-972.
- Scutari, M. (2009). Learning Bayesian networks with the bnlearn R package. *arXiv preprint arXiv:0908.3817*.
- Scutari, M., & Denis, J.-B. (2014). *Bayesian networks: with examples in R*: Chapman and Hall/CRC.

- Sobotka, T., & Toulemon, L. (2008). Overview Chapter 4: Changing family and partnership behaviour: Common trends and persistent diversity across Europe. *Demographic Research*, 19, 85-138.
- Soons, J. P. M., & Kalmijn, M. (2009). Is marriage more than cohabitation? Well-being differences in 30 European countries. *Journal of Marriage and Family*, 71, 1141-1157. doi: 10.1111/j.1741-3737.2009.00660.x
- Stavrova, O., & Fetchenhauer, D. (2015). Married and cohabiting parents' well-being The effects of a cultural normative context across countries. *Journal of Social and Personal Relationships*, 32(5), 601-632. doi: org/10.1177/0265407514541072 .
- Stern, S., Schultheiss, A., Fliedner, J., Iten, R., & Felfe, C. (2015). Analyse des coûts complets et du financement des places de crèche en Allemagne, en France et en Autriche, en comparaison avec la Suisse *Rapport de recherche* (Vol. 3/15). Saint-Gall: INFRAS.
- van der Lippe, T., Voorpostel, M., & Hewitt, B. (2014). Disagreements among cohabiting and married couples in 22 European countries. *Demographic Research*, 31(10), 247-274.
- Watson, D., Clark, L. A., & Tellegen, A. (1988). Development and validation of brief measures of positive and negative affect: The PANAS scales. *Journal of Personality and Social Psychology*, 54(6), 1063-1070.
- Widmer, E., & Ritschard, G. (2009). The de-standardization of the life course: Are men and women equal? *Advances in Life Course Research*, 14(1-2), 28-39.
- Wiik, K. A., Bernhardt, E., & Noack, T. (2009). A study of commitment and relationship quality in Sweden and Norway. *Journal of Marriage and Family*, 71(3), 465-477. doi: 10.1111/j.1741-3737.2009.00613.x
- Wilcox, W. B., & Nock, S. L. (2006). What's love got to do with it? Equality, equity, commitment and women's marital quality. *Social Forces*, 84(3), 1321-1345.